

7ÈME

## ELECTRICITÉ DE L'AUTOMOBILE Professionnel

Scanne-moi 



### LE MÉTIER

Au terme de la 7e, l'élève doit être en mesure, suivant les consignes, dans le respect des **règles de sécurité**, d'hygiène et d'environnement et **en toute autonomie**, d'**intervenir** au niveau : installation, maintenance, contrôle, diagnostic, remise en service d'installations électriques automobiles.

En fin de 7e, l'élève obtient aussi son CESS.



### LA GRILLE HORAIRE

	7ème année
Formation commune	
Education physique	2h
Formation scientifique	2h
Formation sociale et économique	2h
Français	4h
Mathématiques	2h
Religion catholique	2h
Formation optionnelle	
Laboratoire d'électricité et d'électronique automobile	8h
Travaux pratiques	12h
<b>Total</b>	<b>34h</b>